Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260406-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Tugdual GATTÉ, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : sans objet
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Corinne FARGUES est nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT D 2026-04-06

Le Conseil Municipal de SAINT-MALO DE BEIGNON, avant l'adoption du budget primitif du service de l'assainissement, doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.
Madame le Maire **rappelle** le résultat du compte financier unique 2025 :

Assainissement

Section de fonctionnement	
	2025
Total du budget prévisionnel	66 180,00 €
Dépenses fonctionnement	25 288,48 €
Recettes fonctionnement	66 692,35 €
résultat (excédent de fonctionnement)	41 403,87 €
Excédent de fonctionnement antérieur	85 616,83 €
Résultat cumulé (capitalisé en investissement)	*127 020,70 €*
Section d'investissement	
Total du budget prévisionnel	161 120,93 €
Dépenses Investissement	29 032,57 €
Recettes Investissement	78 969,70 €
résultat (excédent d'investissement)	49 937,13 €
Excédent d'investissement antérieur	-72 386,87 €
Résultat cumulé (001 dép investissement)	-22 449,74 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260406-DE

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement (41 403,87 €) doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Besoin de financement **001**	**22 449,74 €**
Résultat de Fonctionnement à affecter (du F vers I)1068	**41 403,87 €**

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Corinne FARGUES

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal